



Travaux supplémentaires après démolition,

Par alan

Bonjour

J'ai fait appel a un maitre d'oeuvre pour la réhabilitation d'un logement.

Suite à la démolition de l'intérieur de la maison, brique de doublage, escalier

Le maçon a avertit la maitrise d'oeuvre que la dalle basse sur terre plein n'était pas conforme en terme d'épaisseur et inexistante sous l'escalier.

De base nous avons constaté que celle-ci n'était pas de niveau et pour cela le maitre d'oeuvre avait prévu une isolation projetée pour palier a ce problème.

Le maitre d'oeuvre a demandé un devis complémentaire pour la réalisation d'un terre plein pour etre conforme.

La question que je me pose, qui doit supporter ce surcout de cette nouvelle dalle? Est ce que la maitrise d'oeuvre peut prétendre à des honoraires sur ces travaux? est ce que ce montant de ces travaux complémentaire fait partie des 5% de tolérance suite à l'estimation définitif issue des devis?

cdt